

cepte une hypothèque sur la propriété de ce dernier, libre de toute obligation. Sous le régime de cette loi, on admet la présomption de fraude dans les quatre-vingt-dix jours de la date de la faillite, et si le cultivateur qui a emprunté l'argent déclare faillite dans les quatre-vingt-dix jours, le prêteur ne possède aucune garantie de remboursement; il devient un créancier ordinaire. Il passe après le syndic et après les avocats de ce dernier. J'ignore comment cette loi fonctionne dans les provinces des Prairies. Si les gens de cette partie du pays en sont satisfaits, tout ce que je puis dire, c'est que dans la province de Québec on proteste vigoureusement contre son application. Si la loi convient aux gens de l'Ouest, qu'on la leur laisse, mais nous, de la province de Québec, demandons qu'on revienne à notre ancienne loi du code de procédure civile qui fonctionnait bien et donnait justice aux créanciers.

Je termine dans un instant, monsieur l'Orateur; je n'ai que deux mots à ajouter. A mon sens, les deux seuls moyens d'assurer l'avenir de notre pays, c'est par la conservation et la coopération. Comme chez toutes les nations riches et jeunes, l'histoire des Etats-Unis nous donnait naguère en exemple de l'indifférence générale vis-à-vis de la protection et de la conservation des richesses naturelles. Roosevelt, un des grands citoyens des Etats-Unis, organisa une conférence des gouverneurs d'états en mai 1908, à la Maison Blanche, à Washington, dans le but d'étudier la question des ressources naturelles des Etats-Unis. C'était la première conférence du genre sur cette question tenue aux Etats-Unis. Après plusieurs jours de délibérations, la conférence adopta une résolution qui contient le passage suivant:

Nous sommes d'avis qu'on devrait prendre de nouvelles mesures dans le but de déterminer l'état actuel de nos ressources forestières et de promouvoir la conservation de ces dernières et, dans ce but, nous proposons que chaque état nomme une commission sur les ressources naturelles pour coopérer ensemble et avec les commissions similaires qu'établira le gouvernement fédéral.

Les honorables députés n'ont pas oublié la controverse entre M. Pinchot, le chef du service forestier des Etats-Unis et M. Ballinger. Ce fut une controverse importante sur l'urgence de voir à la conservation des ressources naturelles des Etats-Unis. Et quel en fut le résultat? M. Ballinger, secrétaire d'un des dé-

partements alors que M. Taft était président, échoua, et c'est là une des raisons de la défaite de M. Taft lorsqu'il tenta de se faire élire pour un second terme. Ici, au Canada, nous avons suivi l'exemple des Etats-Unis pour ce qui est de la conservation, et j'insiste sur une politique pratique de conservation, sur l'utilisation sage, sans gaspillage et sans monopole, des précieuses ressources naturelles que possède encore le peuple canadien.

L'autre question à laquelle j'attache une grande importance est celle de la coopération. Il existe deux genres de coopération—la coopération commerciale et la coopération intellectuelle. J'ai justement remarqué dans l'Encyclopaedia Britannica quelque chose de très important sur la question de la coopération commerciale dans la Grande-Bretagne. Des 1,459 sociétés affiliées à l'union coopérative en 1919, pas moins de 1,357 étaient des sociétés de consommateurs et 95 des sociétés de producteurs. Les sociétés de consommateurs comptaient 4,131,477 membres et leur chiffre d'affaires s'élevait à 314 millions de livres sterling, tandis que les sociétés de producteurs comptaient 39,331 membres et un chiffre d'affaires de 7 millions de livres. Je voudrais voir la coopération s'établir dans la plus large mesure possible dans ce pays; je crois que le peuple en tirerait profit et on contribuerait ainsi à augmenter la prospérité de notre pays.

Quant à la coopération intellectuelle, nous pourrions, je crois, emprunter les paroles du président des Etats-Unis, M. Coolidge, prononcées récemment à Washington, lorsqu'il disait qu'il fallait se montrer ouvertement et entièrement américain. Nous devons nous montrer ouvertement et entièrement canadiens.

Comme conclusion, permettez-moi de dire que je ferai tout en mon pouvoir pour me montrer digne de mon arrière-grand-père, de mon grand-père et de mon père qui m'ont précédé comme représentants du comté de Témiscouata en cette Chambre, et je m'efforcerais de représenter mes électeurs de la façon la plus satisfaisante possible.

(A la demande de M. Humphrey la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La Chambre lève la séance à minuit cinquante-cinq minutes mercredi matin.